

4^{ème} Tournoi FIDÉ de parties longues de Clermont-Ferrand Échecs

Saison 2019/2020
Règlement intérieur

Article 1 : le tournoi

CLERMONT-FERRAND ÉCHECS organise son 4^{ème} tournoi FIDÉ de parties longues. Les parties se dérouleront le samedi à 14h30 précises, du 14 septembre au 12 octobre 2019. Ce **tournoi est homologué par la Fédération internationale des échecs (FIDÉ)**. Il est ouvert aux titulaires d'une licence A de la Fédération française des échecs (FFE). Cette licence peut être prise sur place. Les parties se dérouleront dans les locaux du club, Centre Alexis PIRON, rue Chevreul, 63000 CLERMONT-FERRAND.

Article 2 : inscriptions

Les inscriptions pourront se faire sur place le samedi 14 septembre de 13h30 à 14h15.

Compte tenu des places limitées, les pré-inscriptions sont souhaitées auprès de Richard FITY, 77 rue des Chambrettes 63000 CLERMONT-FERRAND :

- Par téléphone : 04 73 92 06 79.
- Par courriel : richard.fity@orange.fr.

Seront appariés à la 1^{ère} ronde tous les joueurs qui auront fait contrôler leur licence avant 14h15.

L'inscription est gratuite.

Article 3 : les règles

Les règles du jeu sont celles de la FIDÉ en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2018. Elles s'appliquent tout au long du tournoi. Ce tournoi comporte 5 rondes jouées selon une cadence de 1h30 avec pour tous les coups un incrément de 30 secondes.

Les appariements se font au système suisse (règles C04 de la FIDÉ). Ils sont réalisés à l'aide de la dernière version publiée du logiciel PAPI. C'est le classement publié en septembre 2019 par la FIDÉ qui est pris en compte. À défaut, c'est le dernier Élo national de la FFE. Pour les joueurs n'ayant aucun classement, les organisateurs leur attribuent un Élo estimé. Les appariements sont affichés avant chaque ronde, les classements après la ronde. Après la 1^{ère} ronde, les appariements de la ronde suivante sont publiés sur le site de la FFE (rubrique Comités, Tournois du Comité) dès le vendredi matin.

Les joueurs sont classés selon le nombre de points obtenus : 1 point pour une partie gagnée, ½ point pour une nulle et 0 point pour une partie perdue. Les joueurs ayant le même total de points sont départagés par PAPI selon, dans l'ordre :

- le Buchholz tronqué,
- le Buchholz,
- le Sonneborn-Berger.

Les résultats sont pris en compte pour le classement FIDÉ.

Article 4 : possibilité de bye

Un joueur pourra prendre un bye, c'est-à-dire ne pas être apparié pendant une ronde, mais en marquant tout de même un demi-point. Il devra absolument prévenir l'arbitre de son tournoi avant la fin de la ronde précédente. Chaque joueur est limité à 1 seul bye pendant le tournoi, et avec impossibilité de le faire pour la dernière ronde.

Article 5 : forfait et retard

Les pendules sont mises en marche à 14h30. Un joueur qui ne se sera pas présenté devant l'échiquier une heure après le début de la partie sera déclaré forfait au profit de son adversaire qui marquera un point. Si les

deux joueurs sont absents, ils marqueront tous les deux 0 point ; en cas de retard inférieur à une 1 heure, le joueur ayant les blancs perdra tout le temps écoulé jusqu'à ce qu'il arrive.

Un joueur forfait à une ronde sans avoir averti l'arbitre doit contacter celui-ci avant la ronde suivante sous peine d'être éliminé de la compétition. Les appariements se feront le vendredi matin et seront publiés sur le site de la FFE.

Article 6 : les dates et horaires

Ronde	Date	Début de la ronde
1	14/09/2019	14h30
2	21/09/2019	
3	28/09/2019	
4	05/10/2019	
5	12/10/2019	

L'arbitre décide de l'emplacement de la pendule (Article 6.5 des règles du jeu d'échecs). Les joueurs gauchers peuvent bénéficier d'un aménagement (voir avec l'arbitre).

Article 7 : la salle de jeu

La salle de jeu est constituée de l'aire de jeu, de la buvette et des toilettes ainsi que de la zone « fumeurs » à l'extérieur.

Les téléphones ou appareils électroniques doivent être éteints dans la salle de jeu (joueurs et spectateurs ou accompagnateurs). La découverte d'un tel appareil non éteint fera perdre la partie au joueur incriminé, l'adversaire étant déclaré vainqueur.

Un silence absolu doit être observé par tous dans l'aire de jeu pendant les rondes, tant qu'il reste des joueurs n'ayant pas fini leur partie. Ces joueurs ne doivent pas être perturbés (flash...)

Article 8 : l'arbitre

A la fin de la partie, le vainqueur, ou le joueur ayant les Blancs en cas de partie nulle, doit sans délai donner le résultat à l'arbitre. L'arbitre principal est Claude DOUCET (arbitre fédéral open 2 agréé FIDÉ).

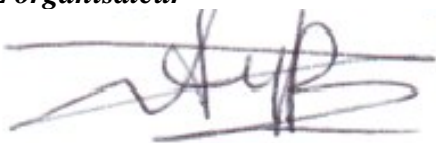
Article 9 : jury d'appel

Le jury d'appel est constitué par la commission d'appels sportifs de la FFE. En cas de désaccord avec une décision de l'arbitre, un joueur peut saisir le jury d'appel par écrit. Il doit cependant continuer la partie selon les directives de l'arbitre, puis rédiger une demande écrite d'appel que l'arbitre transmettra à la FFE.

Article 10 : acceptation du règlement

Tous les joueurs s'engagent, du simple fait de leur participation, à respecter le présent Règlement et la Charte du Joueur d'Échecs.

L'organisateur



Richard FITY

L'arbitre principal



Claude DOUCET